

sens ou dans l'autre, ne sera pas très grande. Le régime a son importance comme mesure fondamentale de sécurité sociale, mais il ne saurait avoir des effets économiques massifs.

L'effet prévisible le plus important sera le changement qui se produira sur le marché des capitaux. Aux cours des dix premières années, 400 millions de dollars en moyenne, provenant du fonds fédéral de pension, deviendront accessibles aux provinces. Les provinces utiliseront cet argent à leur gré, probablement pour des immobilisations sociales, telles des écoles, des routes, des utilités publiques. C'est à ces fins que les provinces et les municipalités ont emprunté depuis la guerre. Les fonds qui s'accumuleront, grâce au régime de pension, serviront ainsi en majeure partie à des fins qui comptent parmi nos besoins les plus pressants et les plus importants. Avec les fonds du Régime des pensions à leur disposition, les gouvernements provinciaux se verront de moins en moins dans la nécessité d'emprunter de la façon ordinaire en vendant des obligations. Les effets de cet état de choses sur le marché des capitaux dépendront dans une large mesure des changements qui se manifesteront dans les économies personnelles et dans celles des affaires. Que ces économies déclinent ou non, on peut s'attendre à ce que les capitaux se dirigent, en grande proportion, plutôt vers les obligations des sociétés privées et vers celles du gouvernement du Canada que vers les obligations provinciales et municipales. Si l'accumulation des économies, celles du régime de pension exceptées, change relativement peu, on peut s'attendre que les emprunts pour des fins d'affaires auront tendance à devenir moins coûteux et les sociétés comme les gouvernements seront moins portés à emprunter des marchés étrangers.

Cette somme doit se comparer aux épargnes nationales totales qui, en moyenne, dépasseront vraisemblablement 10 milliards, au cours des dix prochaines années. Les rajustements que doit envisager le marché des capitaux seront

relativement modérés, comparés à d'autres rajustements—par exemple à cause des mouvements de placements étrangers—qui se sont produits dans le passé.

La conclusion d'une analyse financière, à savoir que le régime de pension n'aura pas d'effet important, est entièrement prouvée par l'expérience des autres pays. Alors qu'un certain nombre d'anciens régimes datent de la fin du 19^e siècle, la majorité des régimes de pension ont vu le jour au cours des dix années qui ont immédiatement précédé ou immédiatement suivi la Deuxième Guerre mondiale. La plupart d'entre eux, aujourd'hui, rattachent les taux de pension, d'une façon ou d'une autre, aux gains antérieurs du pensionné. La Grande-Bretagne et la Suède qui, au début, avaient des pensions à taux uniformes analogues à notre Sécurité de la vieillesse, ont ajouté les prestations progressives en 1959.

Du fait, qu'au Canada, on se concentre sur les pensions à taux uniforme auxquelles on ajoute des paiements d'assistance, nos dépenses actuelles qui servent à entretenir les personnes âgées sont proportionnellement moindres que, par exemple, en Australie, en en Nouvelle-Zélande, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. On peut le constater au Tableau VIII pour la période écoulée entre 1959 et 1963.

Le régime de pension ne modifiera cet état de choses que graduellement parce que les nouvelles pensions ne seront versées qu'aux personnes qui prendront leur retraite après avoir versé des cotisations au Régime. Dès 1975, alors que la période de transition prendra fin en ce qui concerne les prestations, on calcule que les dépenses relatives aux pensions de retraite aux termes du Régime s'élèveront à 0.3 p. 100 du produit national brut. Ce supplément aux dépenses du Canada restera encore relativement inférieur aux sommes que trois des quatre autres pays consacraient en 1963.

TABLEAU VIII

PRESTATIONS DE VIEILLESSE ET PRESTATIONS AUX SURVIVANTS,
EXPRIMÉES EN POURCENTAGES DU PRODUIT NATIONAL BRUT,
AUX PRIX DU MARCHÉ, DANS CERTAINS PAYS,
1958-1959 à 1962-1963

Pays	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963
Nouvelle-Zélande.....	3.2	3.7	3.8	3.7	3.6
Grande-Bretagne.....	3.1	3.2	3.1	3.3	3.4
États-Unis.....	2.3	2.4	2.6	2.7	2.7
Australie.....	2.0	2.1	2.1	2.4	2.3
Canada.....	1.9	1.8	1.8	1.8	2.0